

Concours : création de la chorégraphie d'ENSEMBLE, l'hymne officiel Lausanne 2025

Le Comité d'organisation Lausanne 2025 a le plaisir d'annoncer le lancement du concours de création de la chorégraphie de son hymne officiel, intitulé *ENSEMBLE*. Ce concours est une invitation ouverte à tous les chorégraphes en herbe désireux de contribuer à l'esprit festif et à la dynamique collective de cet événement incontournable.

La chorégraphie joue un rôle essentiel dans la mise en valeur d'un hymne. Elle transforme la musique en une expérience visuelle, capturant l'essence et l'émotion de la mélodie et des paroles à travers le mouvement. Une chorégraphie bien conçue peut renforcer l'impact émotionnel de l'hymne, créant un lien profond entre les participant·e·s et le public. Elle incarne physiquement le thème de l'unité et de la coopération, symbolisant la synergie et la solidarité qui sont au cœur de Lausanne 2025.

Nous encourageons toutes les personnes intéressées à soumettre leur projet de chorégraphie selon les règles suivantes :

Directives de participation :

- **Chorégraphie du refrain obligatoire** : Intégrer une interprétation chorégraphiée du refrain de l'hymne, reflétant l'esprit festif et inclusif de l'événement.

Refrain :

Tous en-, toutes ensemble
Rien n'est impossible
Tous en-, toutes ensemble
So schlaht üses Härz
Tous en-, toutes ensemble
Vivi 'l sogno con noi
Tous en-, toutes ensemble
Ensemble, c'est tout!

Ce que nous vivons ces jours-ci
Reste en moi jusqu'à la fin de ma vie
Tous ensemble, per sempre für immer
Oho
Per sempre für immer
Oho
Per sempre für immer
Oho

- **Mouvements simples et accessibles** : Les mouvements doivent être simples et accessibles à un large public, sans restriction d'âge.
- **Exécution partout** : Concevoir des mouvements pouvant être exécutés facilement dans divers environnements, comme dans la rue, sur scène ou tout endroit plus exigü.
- Pour petits et grands groupes : la chorégraphie doit pouvoir être exécutée par un groupe dès 5 personnes à l'entier d'un stade.
- **Répétition** : La chorégraphie est un cumul de mouvements simples qui doivent être répétés plusieurs fois durant la chanson.

- **Aucun accessoire** : Les mouvements doivent se faire sans l'utilisation d'accessoires, seulement avec le corps des danseurs et danseuses.
- **Absence de gestes politiques ou religieux** : Les chorégraphies ne doivent pas contenir de geste politique ou religieux.

Critères de sélection :

- Originalité
- Adéquation des mouvements avec la musique
- Cohérence et fluidité
- Accessibilité des mouvements à toutes et tous
- Répétabilité de la chorégraphie
- Entre deux chorégraphies jugées de qualité identique, celle d'une société de gymnastique sera favorisée

Un jury composé de membres du Comité d'organisation et de la Fédération suisse de gymnastique prendront part au délibéré. A la suite d'une première sélection effectuée par le Jury, il se peut que les meilleures chorégraphies soient soumises à un vote public. A l'automne 2024, les vainqueur·e·s seront d'abord averti·e·s personnellement et ensuite, une annonce officielle publique sera faite présentant la chorégraphie ainsi que les personnes qui l'ont créée, leurs motivations et la démarche artistique.

Les droits sur la chorégraphie sont cédés au Comité d'organisation Lausanne 2025 qui se réserve le droit d'adapter la chorégraphie gagnante en fonction des besoins spécifiques.

Visibilité de la chorégraphie :

Cette chorégraphie deviendra la chorégraphie officielle de l'hymne Lausanne 2025. Celle-ci sera enseignée dans les 7 et 8P du canton de Vaud dans le cadre du projet de parcours scolaire vaudois organisé conjointement par la DGEO et le SEPS.

Elle sera également utilisée lors des flashmobs organisées avant, en marge et pendant la Fête fédérale de gymnastique ainsi que lors des cérémonies et spectacles.

Les vainqueurs seront invités à interpréter leur chorégraphie sur la scène du Show Lausanne 2025 à la Vaudoise Aréna. Ils recevront également un bon sur le merchandising de la Fête.

Délaï et format de remise des propositions:

- **Délaï de soumission** : 19 août 2024
- **Format de remise:** par [Swwis Transfer](#) , adresser par courriel à l'adresse suivante chore@lausanne2025.ch les documents suivants:
 - Un fichier vidéo
 - Une brève présentation de qui vous êtes, un explicatif de la chorégraphie et du processus de créatif.

L'hymne peut être téléchargé sur le site Internet lausanne2025.ch/hymne ou toute plateforme de streaming audio. En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : chore@lausanne2025.ch

Rejoignez-nous dans cette célébration en contribuant à faire de Lausanne 2025 un moment inoubliable grâce à la puissance de la danse et de la musique. Nous nous réjouissons de découvrir vos chorégraphies.

Contact :

Valentine Pittet, Directrice de la communication Lausanne 2025

Email : valentine.pittet@lausanne2025.ch

Téléphone : +41 79 215 85 09